

Compte rendu de la séance du 20 mars 2019

Secrétaire(s) de la séance: Sylviane COLLET

Ordre du jour:

- ⇒ Approbation du compte rendu du 28/11/2018.
- ⇒ BUDGET PRINCIPAL - Approbation du Compte Administratif 2018 et affectation des résultats.
- ⇒ BUDGET EAU - Approbation du Compte Administratif 2018 et affectation des résultats.
- ⇒ BUDGET PRINCIPAL - Approbation du Compte de gestion 2018.
- ⇒ BUDGET EAU - Approbation du Compte de gestion 2018.
- ⇒ Désignation du signataire des actes administratifs de vente.
- ⇒ Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes - revalorisation de l'indice terminal brut servant de base au calcul.
- ⇒ Revalorisation du prix de l'eau
- ⇒ Vote des taux d'imposition
- ⇒ Subventions aux associations

Délibérations du conseil :

01 - 2019 - BUDGET GENERAL - Approbation du compte Administratif 2018 et affectation des résultats.

Le Maire s'étant retiré. *Madame Sylviane COLLET est nommée Présidente de la séance.*

Madame la Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 du **BUDGET GENERAL** et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par l'ordonnateur.

Considérant que M. Max ORSET, ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2018, les finances du **BUDGET GENERAL** de la commune de L'ABERGEMENT DE VAREY en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du budget 2018, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du **BUDGET GENERAL**

Libellé	INVESTISSEMENT €		FONCTIONNEMENT €		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		30 024,71		23 035,01	0,00	53 059,72
Opération de l'exercice	181 280,62	134 686,10	174 694,10	209 198,12	355 974,72	343 884,22
Totaux	181 280,62	164 710,81	174 694,10	232 233,13	355 974,72	396 943,94
Résultat de clôture	16 569,81			57 539,03		40 969,22
Restes à réaliser	253 301,08	170 077,00			253 301,08	170 077,00
TOTAUX CUMULES	269 870,89	170 077,00		57 539,03	269 870,89	227 616,03
Résultats définitifs	-99 793,89		57 539,03		-42 254,86	

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

ARRÊTE à la somme totale de **253 301,08 €** le montant des crédits correspondants aux dépenses d'investissement engagées non mandatées et qui doivent être reprises au budget primitif du **BUDGET PRINCIPAL** de l'exercice 2019.

ARRÊTE à la somme totale de **170 077,00 €** le montant des crédits correspondants aux recettes d'investissement engagées non mandatées et qui doivent être reprises au budget primitif du **BUDGET PRINCIPAL** de l'exercice 2019.

DECIDE de reporter en recette fonctionnement : R 002 : **0.00 €**

DECIDE de reporter en dépense investissement : D 001 : **16 569.81 €**

DECIDE d'affecter au compte 1068 – Autre réserve : **57 539.03 €**

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés

02 - 2019 - BUDGET EAU - Approbation du compte Administratif 2018 et affectation des résultats.

Le Maire s'étant retiré. *Madame Sylviane COLLET est nommée Présidente de la séance.*

Monsieur la Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 du **BUDGET EAU** et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par l'ordonnateur.

Considérant que M. Max ORSET, ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2018, les finances du **BUDGET EAU** de la commune de L'ABERGEMENT DE VAREY en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du budget 2018, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du BUDGET EAU.

Libellé	INVESTISSEMENT €		FONCTIONNEMENT €		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		78 420,27		4 092,89	0,00	82 513,16
Opération de l'exercice	638 396,04	658 896,47	147 193,24	140 284,45	785 589,28	799 180,92
Totaux	638 396,04	737 316,74	147 193,24	144 377,34	785 589,28	881 694,08
Résultat de clôture		98 920,70	2 815,90			96 104,80
Restes à réaliser	69 600,33	88 320,00			69 600,33	88 320,00
TOTAUX CUMULES	69 600,33	187 240,70	2 815,90	0,00	72 416,23	187 240,70
Résultats définitifs	117 640,37		-2 815,90		114 824,47	

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECIDE de reporter en dépense de fonctionnement D 002 : 2 815.90 €

DECIDE de reporter en recette investissement R 001 : 98 920.70 €

DECIDE d'affecter au compte 1068 – Autre réserve : 0.00 €

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés

03 - 2019 - BUDGET PRINCIPAL - Approbation du compte de gestion 2018.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte de Gestion 2018,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que Mr le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés,
Considérant que les comptes sont exacts :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2018.
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROUVE les résultats définitifs de celui-ci.

04 - 2019 - BUDGET EAU - Approbation du compte de gestion 2018.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte de Gestion 2018,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que Mr le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés,
Considérant que les comptes sont exacts :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2018.
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROUVE les résultats définitifs de celui-ci.

05 - 2019 - Désignation du signataire des actes administratifs de vente.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que concernant la vente ou l'achat de parcelles de terrain, les Collectivités Territoriales ont la possibilité de rédiger des actes administratifs de vente qui valent actes notariés.

Le Maire précise qu'il convient pour cela de désigner un signataire de l'acte, étant lui-même le rédacteur il ne peut remplir les deux fonctions.

Le Maire propose comme signataire le premier adjoint Sylviane COLLET.

Après en avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

DESIGNE Sylviane COLLET comme signataire des actes administratifs de vente pour l'acquisition ou la vente de parcelles.

06 - 2019 - Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes - Revalorisation de l'indice terminal brut.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2017-15 « indemnités de fonction du Maire et des Adjointes ».

Il informe le Conseil Municipal que le décret n° 2017-85 du 26/01/2017 présente une augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus locaux.

A compter du 1^{er} janvier 2019, l'indice terminal brut 1022 est remplacé par l'indice brut 1027.

Par conséquent, il convient de revaloriser les montants maximum brut mensuels des indemnités du Maire et des Adjointes, en application du nouvel indice brut terminal 1027 de la fonction publique territoriale.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE avec effet au 01/01/2019, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints en application du nouvel indice brut terminal 1027 de la fonction publique territoriale.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif du budget communal.

07 - 2019 - Revalorisation du prix de l'eau.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revaloriser le tarif de vente de l'eau potable de 1.17 € HT le m³ à 1.19 € HT le m³ au 1er janvier 2019, les parts fixes restant inchangées.

Le budget annexe de l'eau est largement déficitaire du fait des emprunts souscrits pour la réfection des réseaux d'eau potable et la fiabilisation du réseau de distribution en cours.

Le prix de vente de l'eau est facturé bien en dessous de son coût réel, pour cette raison, le Conseil Municipal a validé le principe de compenser le déficit du budget de l'eau par une subvention du budget principal.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer, à compter du 1er janvier 2019, le prix de vente de l'eau potable à 1.19 € HT le m³

08 - 2019 - Vote des taux d'imposition pour 2019.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition de l'année 2018 et lui demande de se prononcer sur les taux d'imposition de la commune à appliquer pour 2019 :

En 2018 :

- Taxe d'habitation	9,75 %
- Taxe foncière (Bâti)	12,50 %
- Taxe foncière (non bâti)	9,75 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

VOTE le maintien des taux 2018 pour l'année 2019 soit :

- Taxe d'habitation	9,75 %
- Taxe foncière (Bâti)	12,50 %
- Taxe foncière (non bâti)	9,75 %

09 - 2019 - Subventions aux Associations.

Monsieur le Maire propose de répartir les subventions accordées aux associations comme suit :

- Sou des écoles Saint Jean le Vieux	1 250.00 €
- Association Départementale Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI)	300.00 €
- Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain (ADAPA)	312.00 €
- Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Jujurieux	100.00 €
- Diane des Grangeons de Douvres	150.00 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Jujurieux	150.00 €

Soit : 2 262.00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE la répartition des subventions comme indiquée ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.